FEGC
LA PASSION DE CONSTRUIRE !
JUIN 2022
02
REVUE TRIMESTRIELLE

ENTREPRISE GÉNÉRALE & GROS OEUVRE

Congrès de la FEGC à Batibouw : Permis d'urbanisme 2.0

Marc Peeters prend la tête de Group S

Jumatt, Un demi-siècle d'habitations en ossature bois

Une édition de la Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction - FEGC • Avenue des Arts • 1000 Bruxelles • Afgiftekantoor Leuven Masspost • Post P923484

Confédération Construction
Gros Œuvre & Entreprise générale
Construction, énergie & environnement

Gyproc
SAINT-GOBAIN

Des solutions de construction confortables créatives qui sont aussi durables ?

Bien sûr que cela existe !

Découvrez Studio Gyproc® et nos solutions de construction durable :

- L'acoustique et la régulation
- L'expérience de vie et le confort
- High-end afwerking

EN COLLABORATION AVEC
Bulo

https://discover.gyproc.be/studio-gyproc

EDITO

La Construction, dernier rempart contre l'inflation ?

COLOPHON

Editeur Responsable
Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction (FEGC)

Avenue des Arts 20
1000 Bruxelles
Tél. : 02 511 65 95
TVA : BE 407 590 931
www.fegc.be
fegc@confederationconstruction.be

Parution / Tirage
4x par an / 2250 exemplaires

Rédaction
Gaetan Cuttaia
Conny De Vriese
Patrice Dresse
Thijs Eeckhaut
Liesbeth Geerts
Fabian Miesse
Vanessa Mondelaers
Nina Nguyen
Robbert Thierens

Avec la collaboration de :

Rédaction et traduction
Redactiebureau Palindroom

Mise en page
Ramdesign

Voici un peu plus de deux ans que les crises s'enchainent et nous laissent, entrepreneurs comme simples citoyens, totalement hébétés. Covid, guerre en Ukraine, explosion des prix de l'énergie et des matériaux font perdre leurs repères aux acteurs de notre secteur...

Ces hausses de prix, même reflétées dans le prix des constructions neuves, menacent d'en rendre le budget inabordable pour certains. Il appartient aux pouvoirs publics de prendre des mesures fortes pour garantir l'accessibilité au logement, en s'abstenant d'abord de toute mesure qui renchérirait encore le coût de construction ou augmenterait la fiscalité immobilière.

On peut aussi souhaiter une accélération de la délivrance des permis d'urbanisme, dont la durée excessive restreint inutilement l'offre de logements, entrainant un coût non négligeable, tant pour les développeurs que pour toute la société. De même, la prolongation au-delà de 2023 de la réduction de la TVA à 6% pour la démolition reconstruction, donnerait aux investisseurs un horizon temporel cohérent avec celui du développement d'un projet immobilier et permettrait à la mesure de donner ses pleins effets, lesquels sont, par-delà la baisse du prix final, avant tout climatiques.

Face à ce premier constat, et en attendant la réaction de nos dirigeants politiques, faut-il pour autant perdre confiance ?

Premièrement ces hausses de prix sont le résultat des chocs exogènes cités plus haut. Ces évènements désormais derrière nous, nous ne connaîtrons pas de retour à la situation antérieure.

Ensuite, l'inflation s'est installée durablement. Le risque de nouvelle hausse brutale des coûts de constructions est faible, mais ceux-ci vont continuer (comme les salaires) à augmenter durant les prochaines années, ... plus lentement, ... au rythme de l'inflation.

Il est donc vain d'espérer une baisse des prix.

Enfin, le déficit de logements se compte toujours en milliers, la demande est forte et le coût de l'immobilier en Belgique reste fort bas comparé aux pays voisins. Le secteur financier n'agite l'idée d'une bulle immobilière que par crainte que les capitaux ne désertent les marchés boursiers.

Dans ce contexte, l'immobilier (et donc la construction) reste à mes yeux le meilleur rempart contre l'inflation. Retarder un investissement immobilier serait le meilleur moyen de perdre deux fois. En voyant son capital fondre sous l'inflation d'une part, et en se privant du bénéfice espéré (loyers ou économie d'énergie) pendant la durée du report d'autre part.

Avec mes sentiments confraternels

Vivian Lausier
Président

NOUVEAU: PROJETS DE CONTRUCTION PRIVÉS!

Nous les projets, *vous le lead!*

- ✔ **Unique en Belgique:** des projets publics et privés.
- ✔ Nous proposons **différentes ressources adaptées à vos besoins.**
- ✔ **Intéressant pour tout le monde:** entrepreneur et sous-traintants, architectes, fournisseurs, sécurité, maintenance, RH, ...
  Bref, bien plus que le secteur de la construction!
- ✔ **Obtenez les Leads:** des missions en fonction de votre activité et de votre région!
- ✔ **Prenez l'initiative et gardez une longueur d'avance sur la concurrence!** Gagnez du temps et touchez de nouveaux clients plus rapidement.
- ✔ **Soyez leader** dans votre secteur. Faites des partenariats intéressants, recueillez des informations cruciales sur le marché et élargissez votre réseau!

Découvrez la valeur ajoutée que nous pouvons vous apporter ainsi qu'à votre entreprise: contactez-nous à l'adresse suivante

LA CHRONIQUE

SOMMAIRE

6
Congrès de la FEGC à Batibouw : Permis d'urbanisme 2.0

Le permis d'urbanisme est le sésame de la construction. Encadrant le projet constructif, il structure, organise et coordonne le déploiement territorial de nos villes et communes. Dans un monde digital, face au défi de l'accessibilité aux logements, nos pouvoirs publics sont ainsi des acteurs centraux du développement économique et environnemental.

12
Marc Peeters prend la tête de Group S

Avec Marc Peeters, le prestataire de services RH Group S s'est doté d'un nouveau CEO après plus de 20 ans. L'ancien dirigeant de BAM Belgium, avec plus de 31 ans de carrière à son actif, a fait ses adieux au secteur de la construction et s'est lancé avec enthousiasme dans le monde des ressources humaines après un court congé sabbatique.

Events

- Inauguration du nouveau siège social de Willy Naessens Swimming Pools 7
- Georges-Louis Bouchez était présent au Comité Fédéral de la FEGC 8

Entrevue

- Benoît Gilson 10
- CSC-certificat 14
- Campagne d'image de Constructiv 16

Actualités du secteur

- La facturation électronique pour les marchés publics 20
- Une formation de base à la sécurité obligatoire 21

Du côté de nos membres

- Leisure Pools 22
- Jumatt 24

Dossier Z-Construction

- Plan de relance 26

Réseaux sociaux

- Vu sur LinkedIn 28

Divers

- SOFICO, un partenaire pour une meilleure mobilité 30

Une publication de

FÉDÉRATION DES ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX DE LA CONSTRUCTION
LA PASSION DE CONSTRUIRE !

développeurs CONSTRUCTEURS

Fédération Belge des Professionnels de la Piscine et du Bien-Être

Union des Entrepreneurs de Travaux Ferroviaires

Cobesta

Professionnels Restauration Patrimoine

construction bois

CONSTRUCTION INDUSTRIELLE

Confédération Construction
Gros Œuvre & Entreprise générale
Construction, énergie & environnement

La Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction,
l'Union des Entrepreneurs de Travaux Ferroviaires,
le Groupement des Entrepreneurs Généraux de Construction Bois
la Fédération des Développeurs Constructeurs de Logements,
le Groupement des Entrepreneurs de Construction Industrielle,
La Fédération Belge des Professionnels de la Piscine et du Bien-être
Cobesta - Groupement pour les armatures pour béton
le Groupement des Professionnels de la Restauration de Patrimoine

Vivian Lausier, Président de le Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction

Congrès de la FEGC à Batibouw
Permis d'urbanisme 2.0

Le permis d'urbanisme est le sésame de la construction. Encadrant le projet constructif, il structure, organise et coordonne le déploiement territorial de nos villes et communes. Dans un monde digital, face au défi de l'accessibilité aux logements, nos pouvoirs publics sont ainsi des acteurs centraux du développement économique et environnemental. Force est cependant de constater que la lisibilité et la durée des procédures de permis comportent de nombreux aléas.

Face à ces constats, l'Union Professionnelle du Secteur Immobilier (UPSI), la Fédération des Développeurs - Constructeurs de Logements (FDCL) et la Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction (FEGC) ont joint leurs forces et lancé le débat lors du congrès de la FEGC qui s'est tenu mercredi 25 mars dernier à Batibouw, avec comme thème central « *Permis d'urbanisme 2.0 : en route vers une procédure simplifiée, digitalisée et plus rapide* ».

Pascal Smet, Secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Urbanisme et du Patrimoine

Le congrès fut ouvert par Vivian Lausier, Président de le FEGC, suivi d'un exposé sur l'impact économique de la politique des permis d'urbanisme par le Dr Geert Goeyvaerts, Chercheur Postdoctoral à la faculté d'économie de l'Université catholique de Louvain. Par la suite, le Directeur général de la FEGC, Patrice Dresse, a pris la parole pour évoquer des propositions concrètes dans le but de réformer les procédures de permis d'urbanisme.

Les deux présentations ont été suivies d'un débat auquel ont participé Olivier Carrette (CEO de l'Union Professionnelle du Secteur Immobilier), Louis Amory (Président de la Fédération des Développeurs-Constructeurs de Logements), Boryana Nikolova (Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale - Brulocalis), Benoît Renier (Chef de cellule Recours & Aménagement du territoire, Cabinet du Ministre Willy Borsus), Jan Ghysels (Spécialiste en droit administratif et constitutionnel, cabinet d'avocats Janson) et Maïté Bultheel (Conseillère juridique, Cabinet du Ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden).

Le congrès s'est achevé avec un discours de Pascal Smet, Secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Urbanisme et du Patrimoine. ■

Inauguration du nouveau siège social de Willy Naessens Swimming Pools

Le 2 juin dernier, Willy Naessens, Bavo Nachtergaele et Patrice Dresse, Directeur de la Fédération Belge des Professionnels de la Piscine et Bien-Être, ont inauguré le nouveau siège social de Willy Naessens Swimming Pools à Audenarde !

Dr. Geert Goeyvaerts, Chercheur Postdoctoral à la faculté d'économie de l'Université catholique de Louvain

Patrice Dresse, Directeur général de la Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction

Ce nouveau bâtiment met l'accent sur le confort des employés et des clients. Il est adapté à toutes les nouvelles normes en matière d'isolation, de chauffage et de ventilation. Une grande attention a également été accordée à l'ergonomie. Chez Willy Naessens Swimming Pools, la numérisation a été poussée dans presque tous les domaines, comme l'accueil digital, le showroom numérique, la boutique en ligne ...

Avec ce nouveau siège social, l'entreprise est prête pour l'avenir !

Georges-Louis Bouchez

Le président du MR Georges-Louis Bouchez souligne l'importance de secteur de la construction pour l'économie belge

Le 30 mars dernier, la FEGC organisait son Comité Fédéral. L'orateur invité était cette fois le Président du MR, Georges-Louis Bouchez, qui a souligné l'importance de secteur de la construction pour l'économie belge. « *Nous avons besoin de plusieurs dizaines de milliers de logements supplémentaires en Belgique en général, et plus particulièrement en Wallonie et à Bruxelles* », déclarait-il fermement.

« *Nous devons travailler autour de trois axes pour permettre au secteur de la construction de continuer de se développer, de rester compétitif et de jouer un rôle utile pour notre société* », enchaine Georges-Louis Bouchez. « *Des réformes doivent être instaurées dans le secteur de l'énergie, où le mix énergétique avec les énergies renouvelables et nucléaires permettra de maîtriser nos prix et d'être autonomes sur le plan énergétique, mais aussi de répondre au défi climatique, un des grands défis du secteur de la construction. Le deuxième élément, ce sera la fiscalité, avec par exemple une TVA à 6% sur la démolition / reconstruction, et toute une série de mécanismes qui incitent à des comportements vertueux en matière de construction, mais qui aussi accompagnent et aident à l'acquisition à la propriété, pour les plus jeunes en particulier.* »

Pour le troisième axe, Georges-Louis Bouchez se tourne vers l'emploi : « *Il y a aujourd'hui 140.000 métiers en pénurie dans notre pays. Le secteur de la construction est un des secteurs qui souffrent le plus de cette pénurie, alors que dans le même temps, il y a plus de 200.000 demandeurs d'emploi en Wallonie. De ce fait, si on veut améliorer notre taux d'emploi aujourd'hui, 65% en Wallonie et à peine 62% à Bruxelles, il faut permettre au secteur de la construction de disposer de personnel formé et motivé. L'augmentation du taux d'emploi à 80% au niveau national, représente un enjeu majeur de notre société. Cela permettrait à l'Etat d'obtenir 26 milliards d'euros de recettes en plus, de l'argent qui pourrait servir à baisser les impôts et améliorer les services publics.* »

BENOR

LA QUALITÉ EN CONFIANCE

Votre projet mérite une maîtrise intégrale de la qualité, de la matière première au produit fini.

La marque BENOR atteste qu'un produit ou un service est conforme à un référentiel de qualité technique adopté par l'ensemble des parties concernées par sa mise sur le marché. Ce référentiel une fois adopté se retrouve dans un document normatif, appelé Prescriptions Techniques – Technische Voorschriften (PTV).

La marque BENOR couvre systématiquement toutes les caractéristiques pertinentes du produit ou service pour son application et sa mise en œuvre concrète par l'utilisateur qu'il soit public ou privé. Les performances déclarées répondent ainsi aux attentes de qualité du secteur concerné et de ses clients.

BENOR • 20 Avenue des Arts • 1000 Bruxelles • T 02 511 65 95 • www.benor.be • info@benor.be

Plus que jamais, le rail continue à offrir de belles opportunités aux entrepreneurs

En cette période toujours chahutée, Benoît Gilson, Administrateur délégué d'Infrabel, tient à rassurer les entrepreneurs de travaux ferroviaires pour l'avenir. Les investissements sont importants et les projets nombreux, poussés par une volonté politique de réaliser le transfert modal, tant pour les voyageurs que pour le fret.

Une dynamique qui passe par près de 1000 recrutements en 2022, et par une offre accrue de formation, grâce notamment à l'Infrabel Academy flambant neuve. La sécurité n'est pas oubliée avec notamment un nouveau programme visant à construire ensemble, étape par étape, un environnement de travail encore plus sûr pour le personnel d'Infrabel, de ses contractants et sous-traitants, et de leurs employés !

Quels sont les projets en cours et prévus par Infrabel en matière d'investissements ferroviaires pour 2022 et 2023 ? Nos membres semblent en effet actuellement constater une baisse importante des adjudications.

Benoit Gilson : Au cours de la période 2022-2024, quelque 2,497 milliards issus de dotations classiques seront investis par Infrabel au bénéfice de la sécurité, de la ponctualité et de la capacité. Complémentairement à ce montant, le Gouvernement fédéral a mobilisé deux enveloppes exceptionnelles, parties intégrantes des plans de relance belge et européen (RRF), pour un total de 357 millions d'euros supplémentaires au bénéfice des clients d'Infrabel. Les fonds européens seront essentiellement utilisés pour poursuivre la nécessaire modernisation du réseau, afin de soutenir, en priorité, le fret par rail. Vu la nature mixte du réseau belge, ces investissements profiteront aussi largement aux voyageurs, et ce dans tout le pays en raison des flux de trafic transrégionaux.

Quant au plan belge, une grande partie sera investie dans le soutien au fret ferroviaire ; le solde le sera dans l'Axe 3 (ligne Bruxelles-Luxembourg) et la ligne Gand-Bruges. Je me réjouis donc des opportunités qui vont voir le jour à court terme dans le secteur ferroviaire pour les entrepreneurs !

De plus, Infrabel négocie actuellement un plan d'investissements ambitieux qui s'échelonnera jusque 2032 et doit permettre de poursuivre la voie d'un transfert modal volontariste en Belgique.

Ces investissements bénéficieront également au secteur de la construction et à l'économie en général. Comme l'a montré une étude récente réalisée par Deloitte, 1€ investi dans Infrabel génère près de 3€ de retombées au bénéfice de l'économie nationale.

L'indemnité Covid convenue en 2020 entre vos services et l'Union des Entrepreneurs de Travaux Ferroviaires (UETF) pose encore certaines difficultés d'application dans la pratique en termes de paiement. Pourriez-vous nous expliciter la position d'Infrabel dans ce dossier ?

En effet, il s'agit d'une mesure pour les marchés en cours en mars 2020 et qui n'avaient pas pu prendre en compte des éventuels surcoûts engendrés par le Covid (frais de protection individuels et frais de transport additionnels). Concrètement, nous avons fixé des standards de prix (au

travers d'une circulaire interne négociée avec l'Union) et les entreprises concernées ont signé un avenant à leurs contrats prenant en compte ce mécanisme. Pour bénéficier de cette indemnité, les entrepreneurs ont dû fournir la preuve qu'ils avaient bien subi un surcoût. En effet, si Infrabel verse cette indemnité sans preuve irréfutable, cela pourrait être considéré comme une aide d'État ou une entrave à la libre concurrence.

Dans la pratique, certains entrepreneurs éprouvent des difficultés à fournir la preuve de leurs surcoûts. La collaboration entre l'Union et Infrabel a toujours été constructive et est basée sur la confiance mutuelle. Notre objectif est donc de résoudre rapidement ces difficultés d'application de paiement des indemnités. À cet égard, des contacts sont en cours entre notre service Procurement et les entreprises concernées.

Le Ministre de la Mobilité, Georges Gilkinet, décrit le trafic ferroviaire comme la colonne vertébrale de notre mobilité d'aujourd'hui et demain. Les chemins de fer sont également souvent décrits comme l'un des éléments clés pour parvenir à une société plus durable et plus verte. Le réseau actuel est-il suffisamment adapté pour cela ? Sa capacité ne devrait-elle pas être augmentée ?

Le trafic ferroviaire représente indéniablement un atout capital et s'inscrit au cœur d'un système de mobilité plus durable et plus vert. À cet égard, une des priorités d'Infrabel décrite dans son plan stratégique /GO est en effet de faire évoluer le réseau pour répondre aux ambitions du modal shift tout en réduisant les goulots d'étranglement. Infrabel étudie donc, en collaboration avec les opérateurs ferroviaires, les différents leviers potentiels qui existent pour augmenter la capacité et réduire ces goulots d'étranglement : l'adaptation des plans de transports, des systèmes (ex : signalisation, matériel roulant, etc.), des processus opérationnels, la modification/la construction de nouvelles infrastructures.

Nous tenons à vous féliciter pour l'ouverture de l'Infrabel Academy l'année dernière ; quel sera le rôle de ce centre de formation dans les années à venir ?

Merci ! Infrabel Academy est un projet qui a été initié par mon prédécesseur, Luc Lallemand. Je suis très fier d'avoir pu prendre le relais et d'avoir assisté au lancement de la première « école du rail » de notre pays. Infrabel Academy proposera pas moins de 300 formations et cours divers, menant à une quarantaine de métiers. Citons, entre autres : poseur de voies, contrôleur de la circulation ferroviaire (au sein des cabines de signalisation), soudeur, spécialiste des caténaires et autres techniciens spécialisés. Une attention particulière est aussi accordée à ce que l'on appelle les « soft skills », comme les formations en leadership.

L'objectif premier est de former les étudiants autant que possible de manière pratique. L'académie met donc également l'accent sur les exercices intégrés. Cela signifie que des employés ayant des fonctions différentes doivent travailler ensemble pendant leur formation et effectuer des tâches communes. De cette façon, ils acquièrent une meilleure compréhension du travail de chacun.

En Belgique, l'enseignement offre de nombreuses possibilités de suivre un cursus technique. Mais ni en secondaire, pas plus que dans le supérieur, il n'existe aujourd'hui de filière spécifique menant aux métiers du rail. Celles et ceux qui souhaitent travailler pour Infrabel, et contribuer à une mobilité durable, doivent donc en majorité être formés en interne. Cette offre de formation est particulièrement importante vu le défi du recrutement auquel Infrabel fait face, avec un objectif très ambitieux de 929 recrutements pour l'année 2022 pour compenser, notamment, les départs à la retraite.

Récemment, l'UETF a créé une affiche en collaboration avec Infrabel, soulignant le danger de travailler avec du ballast. Quelles initiatives actuelles et futures vous semblent nécessaires en matière de sécurité ?

En effet, un des derniers exemples de notre très bonne collaboration en ce qui concerne la sécurité des travailleurs est la création d'une affiche rappelant les mesures de protection nécessaires lorsqu'on doit travailler avec du ballast. La sécurité est la priorité d'Infrabel et c'est en travaillant ensemble que nous pourrons garantir au maximum la sécurité des personnes travaillant sur ou à proximité des voies. Plusieurs initiatives existent déjà comme des groupes de travail qui se réunissent plusieurs fois par an, l'organisation de sessions d'informations et de formation et la création et la diffusion de films de sensibilisation. Infrabel va bien évidemment continuer à investir dans la sécurité du personnel.

À cette fin, le programme Safer-W a été mis en place. Il est axé sur la protection des personnes situées dans la zone de travaux, ainsi que sur l'autorisation ou non du passage des trains au niveau de la zone où se déroulent les travaux. Nous travaillons sur différents types de solutions dans ce domaine : systèmes de protection, systèmes d'alerte, systèmes d'amélioration de l'efficacité et systèmes de soutien. Notre mission avec ce programme est de construire ensemble, étape par étape, un environnement de travail encore plus sûr pour le personnel d'Infrabel, de ses contractants et sous-traitants, et de leurs employés ! ■

Après trois décennies dans le secteur de la construction, Marc Peeters prend la tête de Group S

Avec Marc Peeters, le prestataire de services RH Group S s'est doté d'un nouveau CEO après plus de 20 ans. L'ancien dirigeant de BAM Belgium, avec plus de 31 ans de carrière à son actif, a fait ses adieux au secteur de la construction et s'est lancé avec enthousiasme dans le monde des ressources humaines après un court congé sabbatique. « *La numérisation et la poursuite de la professionnalisation sont des priorités. Et Group S souhaite soutenir pleinement le secteur de la construction dans ces domaines* », affirme-t-il avec conviction.

Group S est un prestataire de services RH comprenant un secrétariat social qui soutient 20 000 employeurs dans leur gestion quotidienne des ressources humaines et des salaires. Ambitieux, Marc Peeters entrevoit de nombreuses opportunités pour Group S d'offrir aux entreprises un service qui va au-delà du cœur de métier actuel : « *Les travailleurs restent la clé du succès, mais les changements dans le domaine RH sont très rapides. Une grande partie de nos clients sont des PME, et je pense que nous pouvons vraiment les aider dans ce domaine.* »

Après trois décennies dans le secteur de la construction, vous avez effectué une transition remarquable vers le monde RH. Pourquoi cette décision ?

Marc Peeters : Je peux décrire la période pendant laquelle j'étais actif dans le secteur de la construction comme fascinante et très stimulante. Les dix dernières années, j'ai dirigé BAM Belgium et, bien que j'aie toujours travaillé avec beaucoup de passion, j'ai remarqué que j'étais prêt pour un nouveau défi. J'étais arrivé à un point où j'avais l'impression que les choses ne progressaient pas assez vite, notamment dans le domaine de la numérisation et de l'innovation. Ce n'est qu'après avoir décidé d'arrêter de travailler pour BAM et pris un congé sabbatique que j'ai réalisé à quel point j'aime travailler avec les gens. L'aspect humain d'une entreprise me fascine énormément. Chez Group S, je peux à nouveau construire, non pas avec des briques, mais avec des gens.

La première année en tant que CEO de Group S vous a-t-elle apporté ce que vous attendiez ?

Passer de l'industrie de la construction au monde des RH nécessite évidemment une adaptation. Mon idée de départ a été que j'allais troquer l'aspect technique pour un monde plus humain. Néanmoins, le rôle que joue la technologie au sein d'un prestataire de services RH tel que Group S ne doit pas être sous-estimé. A court terme, j'ai pu développer une nouvelle stratégie et cela me donne une grande satisfaction. Ma première année en tant que CEO de Group S correspond certainement à ce que j'en attendais, mais cela ne signifie pas que cela a toujours été facile. Le changement et le renouvellement ne sont jamais faciles. Nous recevons des signaux de nos collaborateurs ainsi que de nos clients et partenaires indiquant que notre nouvelle orientation est la bonne, et cela me donne une énergie supplémentaire.

Le secteur RH est-il un secteur plus gratifiant que celui de la construction lorsqu'il s'agit de changer les choses à court terme ?

Je pense que oui. Dans le secteur de la construction, la répartition des rôles entre les différents acteurs, des clients aux sous-traitants, n'est pas toujours claire, ce qui nuit parfois à l'efficacité. Dans le secteur RH, les lignes sont plus

claires. Nos clients ont des questions très spécifiques et s'attendent à être déchargés de tous leurs soucis dans la mesure du possible. Il n'y a qu'une seule voie à suivre et c'est aller de l'avant. La vitesse à laquelle cela peut se produire, nous la déterminons nous-mêmes.

Group S est-il actuellement bien engagé dans la voie du changement ?

Si vous posez cette question en interne chez Group S, certains pensent que ça va trop vite, tandis que pour d'autres, ça ne va pas assez vite. C'est un équilibre qu'il faut trouver. Si nous regardons le monde extérieur, nous constatons que la demande de ressources est forte. La révolution technologique a incontestablement fait son entrée dans le monde RH. L'époque où les employeurs nous demandaient uniquement d'effectuer un traitement correct des salaires est révolue. Notre attention doit maintenant se porter également sur les travailleurs de ces employeurs. Les travailleurs veulent se sentir bien sur leur lieu de travail, et nous pouvons les y aider.

Dans une interview accordée à De Tijd, vous avez évoqué la numérisation fulgurante et l'évolution du comportement des clients qui vous obligent à exploiter de nouvelles sources de revenus. Qu'est-ce que vous entendez par là ?

Je pense que nous devons analyser où se trouve notre future valeur ajoutée. Dans le passé, il s'agissait essentiellement du traitement des salaires pour les employeurs et de la collecte des cotisations sociales pour les indépendants. Nous continuerons certainement à le faire, mais la véritable valeur ajoutée pour les travailleurs indépendants, les employeurs et les salariés réside dans une prise en charge plus large. Nous devons soutenir ces soft HR sur le plan technologique. Un bon exemple est le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, où, grâce à l'application AAPI, nous pouvons décharger non seulement les entrepreneurs de l'hôtellerie et de la restauration, mais aussi les serveurs et les serveuses. L'application est utilisée pour établir des contrats, communiquer aux travailleurs leurs horaires, enregistrer leurs heures prestées, etc. L'étape suivante est la rémunération flexible. Si le travailleur souhaite recevoir son salaire plus tôt ou plus tard dans le mois, cela devrait être possible. Ce sont les attentes des générations qui arrivent aujourd'hui sur le marché du travail.

L'aspect psychologique devient-il de plus en plus important à côté de l'aspect technologique ?

Nous souhaitons nous distinguer par notre human touch, et celle-ci doit être soutenue techniquement. Le bien-être au travail est certainement une priorité pour Group S en tant que prestataire de services RH. Allons-nous offrir tout cela nous-mêmes ? Non, nous le faisons en collaboration avec des partenaires, avec une répartition claire des rôles et des tâches. Mais toujours dans le souci de décharger le client.

Comment Group S peut-il faire la différence pour les entrepreneurs du bâtiment ?

En partie grâce à l'offre globale croissante que nous proposons, avec bien sûr une attention particulière pour la technologie et la numérisation. Avec nos initiatives, nous voulons aider le secteur de la construction à poursuivre sa numérisation, notamment en le déchargeant des tâches non opérationnelles. Le secteur de la construction est très diversifié : grandes entreprises de construction, PME et une grande quantité de petites entreprises de construction. Entre ces catégories, il existe une très grande différence de maturité numérique. Les grands acteurs ont depuis lors mis en place des systèmes, les PME également déjà largement, mais la majorité des entreprises de construction auraient encore besoin d'un coup de pouce.

D'où la campagne « On comprend les conversations de chantier » ?

Dans le secteur de la construction, il y a un grand nombre d'organisations, de fédérations, d'institutions, … actives, ce qui fait que beaucoup d'entreprises n'ont plus de vue d'ensemble. Dans cette jungle, elles ne savent souvent pas à qui s'adresser pour obtenir des conseils juridiques ou des conseils sur le bien-être au travail. En collaboration avec les fédérations et Fédérale Assurance, nous travaillons à la mise en place d'un guichet unique permettant aux clients de s'orienter plus facilement. Numériquement, bien sûr. À terme, nous rêvons d'un portail numérique unique auquel une entreprise de construction peut se connecter pour tous ses services.

En tout cas, vous avez commencé avec force et enthousiasme. Pensez-vous que vous serez un CEO heureux d'ici 5 ans ?

Mon objectif est vraiment de pouvoir faire la différence dans la poursuite de la professionnalisation des ressources humaines. J'espère également que nous pourrons contribuer à numériser le monde de la construction. Avec les fédérations et Fédérale Assurance, nous voulons prendre des mesures fermes pour atteindre la maturité numérique que nous observons déjà dans nos pays voisins. ■

La valeur du label de durabilité socialement responsable CSC

Depuis 2019, les centrales à béton, les usines de (préfabrication) à béton, les fournisseurs de ciment et de granulats en Belgique peuvent solliciter une certification par le *Concrete Sustainability Council* (CSC). Pour l'attribution du label de durabilité socialement responsable, le CSC fait appel à FEDBETON en tant que RSO (Regional System Operator). Cela signifie que les entreprises peuvent s'adresser à FEDBETON pour obtenir des informations et un soutien afin d'obtenir le certificat. « *Plus le score des entreprises est élevé sur les différents critères, plus le certificat est élevé : bronze, argent, or ou platine,* » explique Bert De Schrijver, technical advisor chez FEDBETON.

Qu'est-ce que le CSC et quels sont les produits auxquels il s'applique ?

Bert De Schrijver : Le CSC est un système de certification pour la responsabilité sociale des entreprises et l'approvisionnement durable en particulier. Le manuel technique contient les exigences et les critères que les entreprises doivent respecter. Le système prévoit différents niveaux de certification. Plus le score sur ces critères est élevé, plus le certificat est élevé : bronze, argent, or ou platine. Important : l'évaluation est effectuée par des organismes de certification indépendants tels que SGS et KIWA. Le CSC se concentre sur le secteur du béton. Les centrales à béton, fixes et mobiles, mais aussi les entreprises de béton préfabriqué peuvent être certifiées. Les fournisseurs de matières premières les plus importants pour ces producteurs, le ciment et les granulats, peuvent obtenir un certificat de fournisseur CSC.

Combien de certificats sont-ils délivrés en Belgique ?

Ces chiffres sont en constante évolution. Le compteur est actuellement sur 62 et plusieurs entreprises sont encore sur la voie de l'obtention du certificat. Ce n'est pas mal, si l'on sait qu'en Belgique, les trois premiers certificats n'ont été délivrés qu'en 2019. Dans le monde entier, il existe entre-temps même environ 600 certificats actifs.

Quelles sont les étapes d'une telle certification ?

Avant de se lancer, une entreprise peut faire ce qu'on appelle un quick scan. Ce scan donne déjà une bonne image du niveau auquel se situe l'entreprise et de ses ambitions. Ensuite, un organisme de certification est choisi et le travail effectif peut commencer. Les différents critères du manuel technique sont évalués et des preuves sont collectées.

A quoi s'engagent les centrales/entreprises lorsqu'elles obtiennent le certificat ?

Un certain nombre de conditions doivent être remplies pour la certification. La direction de l'entreprise doit notamment déclarer que toutes les exigences légales sont satisfaites, que les droits de l'Homme sont respectés à tout moment et que l'origine des matières premières utilisées peut être retracée. Pas moins de 112 éléments sont ensuite évalués, un certain nombre de points étant attribué à chaque élément. La somme des points obtenus déterminera en fin de compte le niveau de certification qui peut être atteint.

Les éléments évalués sont regroupés en quatre catégories : gestion, environnement, aspects sociaux et aspects économiques. Pouvez-vous nous en dire plus sur ces catégories ?

Dans la catégorie gestion, on évalue entre autres la présence d'une politique d'achat responsable et le degré

de mise en œuvre de cette politique. Des points peuvent également être attribués lorsque des systèmes de gestion sont utilisés dans les domaines de l'environnement, de la qualité des produits, de la sécurité et de la santé. L'analyse comparative et la mise à disposition du public des indicateurs clés de performance pertinents rapportent également des points.

Le chapitre sur l'environnement est le plus complet. L'attention est notamment portée sur la protection de l'air, du sol et de l'eau. Pour la production de béton, la gestion de l'eau et le traitement du béton résiduel sont des questions importantes. L'utilisation de matières premières secondaires, de manière responsable, est encouragée. Pour la production de ciment, les émissions du four à clinker sont d'une grande importance. Des points supplémentaires peuvent être obtenus lorsque les résultats sont rendus publics et lorsqu'ils sont vérifiés par une partie indépendante. La biodiversité est spécifiquement prise en compte dans la production de ciment et de granulats.

L'attention portée aux besoins et au bien-être de la communauté locale est un premier point de la section sur les aspects sociaux. En outre, le titulaire du certificat doit informer correctement les utilisateurs de ses produits sur les conditions d'utilisation et les risques éventuels. Des points supplémentaires peuvent être gagnés lorsque l'on prête attention à la santé et au bien-être des collaborateurs. Les aspects économiques comprennent l'évaluation du risque éthique, la mesure dans laquelle des solutions innovantes ont été trouvées et la présence de procédures de retour d'information.

Quelle est la valeur ajoutée d'un certificat CSC ?

Les entreprises qui sont certifiées indiquent que le processus leur donne un aperçu supplémentaire de leur gestion de l'entreprise. C'est l'occasion de revoir un certain nombre de procédures et d'habitudes. En février 2018, après une évaluation approfondie, le système de certification de l'approvisionnement responsable du CSC a été reconnu et applicable dans le cadre de la méthode d'évaluation environnementale du Building Research Establishment (BREEAM). BREEAM est la méthode la plus ancienne et la plus largement utilisée pour évaluer et certifier la durabilité des bâtiments. Cela donne non seulement aux entreprises certifiées CSC un avantage lorsqu'elles livrent des projets visant à obtenir la certification BREEAM. Cela offre également aux développeurs de projets une occasion supplémentaire de gagner des points pour le système. Ce n'est pas négligeable puisque les projets certifiés ont une valeur marchande plus élevée. Entre-temps, d'autres systèmes moins courants en Belgique ont également reconnu le CSC.

Y a-t-il de nouveaux développements en vue ?

CSC ne cesse d'évoluer et essaie de répondre aux développements actuels et aux questions du marché. Par exemple, un schéma spécifique a été développé pour les granulés d'origine maritime. Les entreprises de béton préfabriqué ne disposant pas de leur propre production de béton peuvent également obtenir la certification. Au début de cette année, le module CO2 a été lancé. Ce module permet de certifier l'impact en termes de CO2 de certaines compositions de béton. Cela permet aux propriétaires de bâtiments de choisir des compositions de béton dont la réduction de CO2 est démontrable et certifiée. Un dispositif similaire est en préparation pour les compositions de béton contenant une certaine quantité de matériaux recyclés, afin de remplacer le module R actuel. ■

FEDBETON
THINK CONCRETE

CONCRETE SUSTAINABILITY COUNCIL

Concrete Sustainability Council

Construire de manière responsable passe d'abord par le label **CSC**

www.csc-be.be

« Nous construisons demain » : une campagne d'envergure pour susciter des vocations

Lancée en avril par les partenaires sociaux de la construction, la campagne « *Nous Construisons Demain* » s'adresse au grand public pour briser les stéréotypes pesant sur le secteur et susciter des vocations.

Pour répondre aux nombreux défis auxquels il se trouve confronté (tels que le Green Deal, le plan de relance, les objectifs énergétiques et la reconstruction des zones inondées), le secteur de la construction a en effet besoin d'un afflux massif d'ouvriers qualifiés. On estime que la construction devrait engager quelque 20 nouveaux travailleurs immédiatement et qu'elle aura besoin de 100 000 nouveaux travailleurs au cours des cinq prochaines années.

La campagne s'articulera selon trois volets : une campagne d'image pour briser les stéréotypes en montrant que la construction est un secteur varié, innovant et durable qui remplit un rôle sociétal de premier plan; une campagne de persuasion pour convaincre les groupes cibles que c'est un secteur accessible avec beaucoup de sécurité d'emploi, d'opportunités de carrière et d'avantages supplémentaires ; et une campagne d'activation pour les inciter à s'orienter, étudier et postuler pour un job dans la construction.

Le défi pour le secteur est donc d'arriver à convaincre les chercheurs d'emploi et les jeunes à se tourner vers le secteur. Fabrice Meeuw, Directeur général Building on People, Constructiv : « *Nous devons mieux faire connaître le secteur de la construction au monde extérieur pour ce qu'il est vraiment : un secteur innovant et en pleine croissance, au sein duquel différents profils peuvent s'épanouir avec un salaire attractif.* »

Des bâches de chantier aux réseaux sociaux

Fabrice Meeuw : Tout d'abord, nous avons lancé une enquête d'image auprès d'un échantillon de plus de 2000 Belges. Celle-ci révèle que l'enthousiasme lié à l'obtention d'un emploi dans la construction est encore trop faible aujourd'hui. En effet, 1 Belge sur 10 seulement se dit enclin à travailler dans le secteur de la construction. Il est intéressant de constater que ce sont les demandeurs d'emploi qui sont les moins positifs, mais les jeunes aussi se montrent critiques : à peine 11 % des étudiants déclarent envisager de travailler dans le secteur de la construction. Et ce sont précisément ces profils dont le secteur a besoin pour stimuler l'insertion de nouveaux travailleurs.

> « Avec la campagne d'image « Nous construisons demain », le secteur prouve qu'il est prêt à attirer de nouveaux talents et met fin aux principales idées reçues. »

Une conférence de presse, organisée à proximité du chantier du ZIN à Bruxelles par les partenaires sociaux du secteur de la construction, a officialisé le lancement de la campagne en présentant ses ambitions et les résultats de l'enquête d'image. Ce fut également l'occasion de présenter la nouvelle identité visuelle de « Nous Construisons Demain » (largement diffusée également sous forme de bâches de chantiers, affiches, brochures et autres matériels de communication) et du clip vidéo de campagne qui a été diffusé sur toutes les chaines télévisées du pays pendant les trois semaines suivant la conférence.

Une plateforme a également été mise en ligne : www.nousconstruisonsdemain.be. Celle-ci présente le secteur de la construction via une série d'articles sur l'innovation et la sécurité, le bien-être et l'inclusion, la construction circulaire et l'impact du secteur sur la société, sans oublier, bien évidemment, une présentation des divers emplois proposés et des filières de formation menant aux métiers de la construction.

Enfin, pour toucher massivement les jeunes, une campagne digitale sur les réseaux sociaux est en cours. Pour inspirer les publics cibles, nous lancerons prochainement une série de contenus réalisés en collaboration avec des influenceurs. L'objectif est de s'appuyer sur leur notoriété auprès des jeunes pour leur faire découvrir les divers métiers de la construction et les avantages d'une carrière dans le secteur.

Diversité des emplois et modernité du métier

Fabrice Meeuw : Pour attirer les jeunes, il faut dépoussiérer l'image et communiquer sur le secteur. Il faut à la fois démontrer son rôle sociétal, mais aussi présenter les avantages d'une carrière dans la construction. L'enquête nous a permis de nous rendre compte que lorsque l'on parle du secteur de la construction, les Belges pensent souvent aux maçons (alors que ceux-ci ne représentent à peine 12% de l'emploi). La diversité des emplois dans le secteur de la construction est donc encore trop méconnue. Le secteur de la construction veut changer cet état de fait.

L'avènement de la digitalisation et des innovations technologiques a considérablement influencé les métiers de la construction. Le secteur ne cherche pas seulement des ouvriers pour gonfler ses rangs, mais aussi et surtout des ouvriers aux profils techniques capables de se mettre directement au travail.

Les personnes interrogées accordent une grande importance à l'innovation, mais ne peuvent étonnamment énumérer que peu d'exemples. 72% sont incapables de citer spontanément la moindre innovation. Sur le plan de l'influence de la digitalisation au sein et au service du secteur de la construction, l'enquête a néanmoins montré que le secteur misait pleinement sur l'innovation. En effet, différentes technologies sont utilisées pour réduire la charge de travail et renforcer la sécurité des travailleurs. Sur le plan de la durabilité, de la sécurité et de la rémunération, les chiffres révèlent un grand décalage entre ce que pensent les Belges et la réalité dans le secteur. 47% ne savent pas dans quelle mesure le secteur de la construction vise la réalisation d'objectifs climatiques. Que 34% sont convaincus que le secteur de la construction offre des avantages extralégaux.

Les chiffres montrent que le besoin en informations supplémentaires sur ce que fait réellement le secteur est grand. Avec la campagne d'image « Nous construisons demain », le secteur prouve qu'il est prêt à attirer de nouveaux talents et met fin aux principales idées reçues.

Atouts indéniables et soutien des pouvoirs publics

Une enquête réalisée par Constructiv auprès d'ouvriers de la construction a montré que les avantages majeurs du secteur sont : le travail manuel, la variété des tâches, l'opportunité d'apprendre, la sécurité d'emploi et la fierté du travail accompli.

Fabrice Meeuw, Directeur général Building on People, Constructiv

Il apparaît par ailleurs que la construction représente un choix conscient de la part des travailleurs. Ce n'est pas du tout une option de la dernière chance. Les ouvriers actifs continuent à travailler dans le secteur en raison de la qualité du salaire, du contrat fixe et de la bonne ambiance de travail. Ce sont autant d'atouts à exploiter, sans compter que le secteur est en pleine évolution et devient plus sûr, moins pénible et moins sale, notamment en raison de la digitalisation.

Fabrice Meeuw : Les pouvoirs publics apportent également leur soutien au secteur qui fait actuellement face à tous ces défis. C'est ainsi que le secteur a bénéficié de la baisse du taux de TVA à 6% pour la rénovation et reconstruction, ce qui est une bonne chose au vu du nombre de logements à rénover dans le cadre des objectifs climatiques. Toutefois, le secteur subit toujours les effets de l'augmentation des prix des matériaux accentués par la flambée des prix de l'énergie engendrée par la guerre en Ukraine.

La pénurie de main d'œuvre retient également l'attention des offices régionaux de l'emploi qui se joignent à nos côtés pour la pallier. Actiris, le Forem et le VDAB mènent également des campagnes pour faire face aux pénuries dans les métiers de la construction et nous nous en réjouissons. L'enseignement, quant à lui, devrait idéalement connaître une valorisation des filières techniques. Un travail reste encore à faire pour orienter les parents et les élèves vers ses filières, mais c'est aussi tout l'enjeu de cette campagne. ■

Publireportage

Plastiques sur chantier : mission circulaire !

Un chantier à la fois propre et sécurisé en dit long sur l'image de votre entreprise. Vos clients potentiels y verront un gage de qualité. En outre, une attitude respectueuse de l'environnement renforce la popularité de votre entreprise. Dans le cas contraire, il est fort à parier que vous ferez forte impression … mais dans le sens négatif du terme.

Que vous soyez maçon, plafonneur, carreleur ou encore charpentier, les emballages en plastique sont incontournables pour de nombreux corps de métier. Ils sont indispensables, car ils assurent que les matériaux de construction arrivent à bon port en évitant la casse. Mais, saviez-vous que chaque année, pas moins de 10.000 tonnes d'emballages plastiques, dont des films étirables et des housses rétractabels se retrouvent sur les chantiers de construction belges.

Leur recyclage permet de fabriquer de nouveaux emballages en plastique. Mais, pour pouvoir recycler, il faut d'abord bien trier à la source. Pour aider les entreprises de construction dans leur démarche, Valipac propose depuis 2005 un système de collecte et de recyclage des déchets d'emballages en plastique accessible à tous : les sacs Clean Site System.

Trier en 3 étapes

Clean Site System fait appel au principe de la logistique retour. En trois étapes, vous pouvez vous débarrasser de vos déchets d'emballages en plastique de manière efficace et garder votre chantier propre :

1. achetez les sacs de collecte Clean Site System chez votre négociant en matériaux de construction,
2. remplissez les sacs sur chantier de films et de housses d'emballages en plastique propres,
3. ramenez les gratuitement chez votre négociant. Il se chargera de les faire enlever et recycler par un collecteur de déchets affilié à Valipac.

Pourquoi trier vos déchets d'emballages en plastique ?

Depuis le lancement du projet en 2005, 1.600.000 sacs Clean Site System ont été vendus. Ils sont entièrement fabriqués à partir de matière recyclée et ont un volume de 400 l. Avec un sac vous collectez et donnez une nouvelle vie à 15 kg de déchets d'emballages plastiques. Par sac, vous évitez la production de 45 kg de CO_2, soit l'équivalent d'un trajet de 12 km en voiture.

Un sac Clean Site System est bien plus qu'un simple sac de collecte. Il vous permet aussi de respecter l'obligation de tri des plastiques, car le tri est bien une obligation légale ! Ce qui aide à soigner l'image de votre entreprise.

En outre, en triant les films et les housses d'emballages en plastique, votre conteneur de déchets résiduels devra être vidé moins souvent. Ce qui est bon pour votre porte-monnaie et l'environnement. Raison de plus pour trier vos déchets d'emballages plastiques.

Les plastiques que vous triez seront recyclés et serviront de matière première pour la fabrication de nouveaux emballages en plastique. De cette manière, vous contribuez à éviter l'extraction de ressources naturelles et à limiter la production de CO_2. Et, peut-être que ces nouveaux matériaux d'emballages se retrouveront à nouveau sur vos chantiers. Vous participez ainsi à la mission circulaire des emballages plastiques sur les chantiers de construction.

Vous voulez en savoir plus sur le tri des emballages en plastique sur les chantiers ou vous voulez vous lancer vous aussi ? **Rendez-vous sur cleansitesystem.be**. Le réseau Clean Site System compte plus de 200 points de vente. Vous trouverez certainement un distributeur dans votre région.

> www.cleansitesystem.be/ou-trouver-des-sacs

Clean Site System

Déballé, c'est trié.

Triez vos films d'emballages plastiques et rapportez vos sacs gratuitement chez l'un des distributeurs participants.

Plus d'infos sur cleansitesystem.be

UNE INITIATIVE DE

valipac

POUR UN AVENIR DURABLE

La facturation électronique pour les marchés publics : bientôt une obligation

Durabilité et numérisation, les termes les plus martelés actuellement dans le secteur de la construction (outre la hausse des prix des matériaux). Dans le cadre de cette numérisation, le législateur a décidé d'introduire une obligation d'envoyer des factures électroniques au pouvoir adjudicateur dans le cadre des marchés publics et des contrats de concession.

Le 31 mars dernier, un important Arrêté Royal a été publié au Moniteur belge. Jusqu'à présent, l'introduction de la facturation électronique obligatoire était souvent évoquée, mais avec l'Arrêté Royal du 9 mars 2022 fixant les modalités relatives à l'obligation pour les opérateurs économiques en matière de facturation électronique dans le cadre des marchés publics et des contrats de concession, l'obligation est devenue réalité. Seuls les marchés publics et les contrats de concession minimaux échappent à l'obligation, à savoir les marchés publics et les contrats de concession dont la valeur estimée est inférieure ou égale à 3 000 € (hors TVA). Pour qu'il y ait une obligation réelle pour les contractants d'envoyer leurs factures par voie électronique, il faut que cette obligation figure dans les documents contractuels.

Comme il s'agit d'un changement conséquent, il a été décidé de travailler en trois phases. La taille du chantier détermine le moment à partir duquel l'obligation s'applique. Une première phase est prévue à partir du 1er novembre 2022 et ne s'appliquera qu'aux marchés publiés à partir de cette date dont la valeur est égale ou supérieure aux seuils européens. La deuxième phase est prévue pour les marchés publiés à partir du 1er mai 2023 dont la valeur estimée est d'au moins 30 000 €. Pour tous les autres contrats (la troisième phase), sauf en cas d'application de la règle de minimis de 3 000 € mentionnée ci-dessus, l'obligation s'applique aux contrats publiés à partir du 1er novembre 2023.

Il convient toutefois de noter que le pouvoir adjudicateur a la possibilité de s'écarter de l'entrée en vigueur échelonnée. Une date antérieure peut être utilisée à condition qu'elle soit communiquée dans les documents d'appel d'offres. Par conséquent, il est toujours conseillé de vérifier minutieusement les documents de marché à cet égard pendant la période transitoire. ■

Une formation de base à la sécurité obligatoire suite à l'incident du 18 juin 2021

8 juin 2021, journée noire pour le secteur de la construction, car ce jour-là, une partie d'une école avec une salle de sport en construction s'est effondrée. La sécurité dans des secteurs tels que la construction est soudain réapparue au-devant de l'actualité et de divers côtés est venue une demande pressante d'organiser des formations. Le secteur a réagi en concluant un accord sur l'introduction d'une formation de base obligatoire par le biais d'une nouvelle convention collective de travail sectorielle. Le ministre Dermagne a demandé un ajustement de la réglementation. Il insiste sur le fait que la sécurité doit être la priorité numéro un dans le secteur de la construction, étant donné les risques associés à un emploi dans ce secteur. Chaque accident est un accident de trop.

À la lumière de l'accident survenu dans le Nieuw Zuid d'Anvers, une nouvelle CCT sectorielle a été conclue le jeudi 12 mai 2022. Si les exigences mentionnées dans la CCT ne s'appliquent qu'aux travailleurs qui en relèvent, l'Arrêté Royal relatif aux chantiers temporaires ou mobiles sera modifié afin que la formation de base à la sécurité soit également obligatoire pour les travailleurs indépendants et les travailleurs détachés, entre autres. Le politique considère l'incorporation de ce dernier groupe comme très importante, car il y a là, le plus souvent, une barrière linguistique. Les quatorze articles de la convention collective de travail récemment conclue font référence à une formation qui comprend au moins huit heures et dont la prévention et le comportement sûr sur le chantier sont les thèmes cruciaux. Le contenu des formations obligatoires sera déterminé par Constructiv dans les semaines et mois à venir.

Une distinction sera faite selon qu'un chantier de construction dispose ou non d'un coordinateur de sécurité obligatoire. Dans le cas où un coordinateur de sécurité est présent, il y aura une obligation de suivre une formation de base en sécurité VCA ou équivalent. La formation correspondante devra être suivie dans un centre de formation reconnu. Pour un chantier où aucun coordinateur de sécurité n'est présent, un programme de formation sera développé par Constructiv. En principe, cette formation sera organisée au sein de l'entreprise, mais si l'entreprise en question ne veut ou ne peut pas l'organiser, il est possible de s'adresser à un centre de formation agréé.

Bien entendu, dans son avis, le secteur a plaidé pour un certain nombre d'exemptions et certaines dispositions spéciales ont été prévues.

Les exemptions justifiées sont :

- Possession d'un certificat VCA valide
- Possession d'une attestation délivrée ou validée par Constructiv démontrant que la formation de base en sécurité suivie répond à la définition
- Minimum de cinq ans d'expérience dans le secteur de la construction, calculé sur la base des quinze dernières années
- Avoir suivi une formation sur la sécurité dans la construction validée par Constructiv
- Avoir suivi la formation de base en matière de sécurité pour les emplois intérimaires dans le secteur de la construction (seize heures)

Les dispositions spécifiques aux personnes entrant dans le secteur sont particulièrement importantes. Ces travailleurs doivent suivre une formation de base à la sécurité dans le mois qui suit le début de leur occupation sur le chantier, sauf s'ils commencent à travailler pendant les mois de vacances d'été. Dans ce dernier cas, la date ultime est le 30 septembre.

L'entrée en vigueur de la CCT est prévue pour le 1er avril 2022 avec une période de transition de six mois. Toutefois, cette période peut être prolongée si, pour des raisons objectives et/ou pratiques, il s'avère impossible de former tout le monde. Une distinction est faite sur la base de la présence d'une délégation syndicale. Un report de six mois est possible après consultation de la délégation. En l'absence d'une telle délégation dans l'entreprise, une prolongation de six mois est autorisée, sous réserve d'une notification à Constructiv. En tout état de cause, le report ne peut s'étendre au-delà du 31 mars 2023.

L'accident survenu dans le Nieuw Zuid d'Anvers a laissé une marque profonde non seulement dans le secteur de la construction, mais aussi dans le monde politique. Avec la création d'une formation de base obligatoire à la sécurité, les partenaires sociaux espèrent réduire le nombre d'accidents. Les conséquences pratiques et la mise en œuvre diffèrent selon qu'il s'agisse ou non d'un chantier avec un coordinateur de sécurité obligatoire, selon la formation déjà suivie et selon la présence d'une délégation syndicale. ■

« Je plaide pour un label de qualité pour les constructeurs de piscines. »

Pour beaucoup de gens, une piscine privée est l'ultime sensation de vacances dans leur propre jardin. Et la demande de piscines privées a fortement augmenté ces dernières années. Leisure Pools se profile comme un acteur mondial dans la production et la distribution de piscines composites de premier plan, renforcées de fibres. «*Grâce au système innovant Zero Energy Pool, nous pouvons maintenant aller plus loin* » déclare Steffert Vaneste, CEO de Leisure Pools.

En tant que CEO, que voulez-vous faire pour Leisure Pools ?

Steffert Vaneste : Avec Leisure Pools, nous voulons être le leader de l'industrialisation et de la digitalisation dans le monde de la piscine. Nous voulons offrir l'excellence opérationnelle aux consommateurs et à nos partenaires B2B, c'est pourquoi nous révisons l'ensemble de nos processus et procédures. J'étais déjà actif depuis plus de 17 ans dans le monde de la piscine au niveau européen et international, mais alors du côté des grossistes. Pendant six ans, j'ai fait un saut dans le monde du HVAC en tant que directeur commercial chez Duco et Jaga. Cela fait du bien d'être de retour sur le marché, mais je remarque que des choses très simples qui étaient déjà standard sur le marché du HVAC ont encore un long chemin à parcourir dans le monde de la piscine. Les solutions cloud, les contrats de service, l'IA et l'analyse des données, le post-calcul, la gestion des stocks... sont des choses qui peuvent définitivement être portées à un niveau supérieur sur le marché de la piscine.

Comment expliquez-vous l'énorme croissance des ventes de piscines au cours des deux dernières années ? Pensez-vous que cela va diminuer ?

Ces deux dernières années, un concours de circonstances a poussé les gens à investir massivement dans leur jardin et à acheter une piscine. Dans d'autres régions du monde où le climat est plus chaud, il n'est pas rare que presque toutes les maisons aient une piscine. Nous constatons que les températures augmentent d'année en année en Europe et que les gens considèrent de plus en plus leur jardin comme un investissement et une valeur ajoutée à la propriété. Et puis, le Corona est arrivé. Il a été un merveilleux facilitateur de ce processus et l'a évidemment accéléré énormément. Il est clair que les piscines qui devaient normalement être construites au cours des 6 à 8 prochaines années l'ont été en l'espace d'environ 2 ans.

En conséquence, de nombreuses entreprises et entrepreneurs d'autres secteurs ont vu le potentiel de cette croissance massive du marché et ont plongé dans ce secteur. Les

premières conséquences de cette évolution sont déjà perceptibles. Ces entreprises ne disposent pas de la structure de service et des connaissances nécessaires pour continuer à répondre aux demandes du marché. Il s'agit d'un processus de construction où l'eau, l'électricité, la désinfection et d'innombrables autres éléments entrent en jeu. Nous connaîtrons une période de sécheresse et après ce ralentissement, le marché se stabilisera rapidement avec les niveaux d'avant covid.

De plus en plus d'entreprises non qualifiées se lancent dans la construction de piscines de nos jours. Quels sont les risques pour les clients potentiels ?

Personnellement, je plaide depuis longtemps en faveur d'un label qui obligerait les constructeurs de piscines à atteindre un certain niveau dans diverses disciplines avant d'être autorisés à opérer sur le marché. Divers marchés et industries en sont déjà un bon exemple. Pour le consommateur, qui reçoit aujourd'hui des messages variés via toutes sortes de médias, il est difficile de distinguer les entreprises qualifiées des cow-boys du marché.

La digitalisation joue-t-elle un rôle important dans le secteur de la piscine ?

Absolument. Après presque 1 an de développement et de tests sur le terrain, Leisure pools Benelux lance par exemple le concept innovant de piscine à énergie zéro. Pour le département R&D de Leisure pools, il était clair depuis un certain temps que l'énergie jouerait un rôle crucial dans le schéma d'achat du consommateur, mais certainement aussi pour les personnes possédant déjà une piscine. Le nouveau concept s'inscrit parfaitement dans ce contexte et utilisera le surplus d'énergie généré par les panneaux solaires pour chauffer gratuitement la piscine.

Comment le système fonctionne-t-il ?

Les installations techniques de Leisure Pools sont équipées d'un système de contrôle innovant entièrement nouveau. Il s'agit d'une commande PLC, d'une commande de fréquence, d'un écran tactile, d'une commande de volets et d'un système de désinfection et de dosage industriel. Le grand avantage est que toutes ces choses sont réunies dans une seule armoire et un seul contrôle central que Leisure Pools place également dans le cloud. Ainsi, de nombreux ordres de service, questions ou ajustements de paramètres peuvent être effectués à distance. Leisure Pools soulage ainsi ses clients et pourra, grâce à cette solution cloud, donner immédiatement les bons conseils à ses clients en se connectant au contrôle de leur piscine. En outre, le client pourra voir et suivre tous les paramètres sur son smartphone ou sa tablette.

Grâce à cette installation technique innovante, Leisure Pools peut désormais aller plus loin. Les consommateurs qui possèdent des panneaux solaires ou qui prévoient d'en installer à l'avenir auront la possibilité d'utiliser, en achetant un module supplémentaire, la surcapacité de ces panneaux solaires comme tampon thermique et de chauffer ainsi la piscine gratuitement. Le système Zero Energy Pool suivra automatiquement le schéma météorologique du jour. Dès que la maison consomme

moins d'électricité qu'elle n'en produit, la piscine se chauffe gratuitement. Bien entendu, le consommateur a également la possibilité de choisir le mode ECO. Dans ce cas, la piscine est déjà amenée à une température agréable, puis la dernière bande de quelques degrés est ajoutée gratuitement à la piscine. Le système Zero Energy Pool est donc clairement non seulement innovant, écologique, mais aussi et surtout très économique sur la facture énergétique du consommateur.

Êtes-vous favorable au développement d'une offre de formation alternative pour les futurs professionnels de la piscine ? La pénurie de main-d'œuvre est-elle difficile à combler ?

Absolument, l'offre est aujourd'hui bien trop faible par rapport à la demande croissante de techniciens bien formés qui ont une large connaissance de la construction et de l'entretien des piscines. Leisure pools investit elle-même beaucoup dans les formations et invite chaque mois ses constructeurs et techniciens de tout le Benelux à son siège d'Aarschot pour une formation complémentaire. ■

Un demi-siècle d'habitations en ossature bois

Présent sur le marché belge des maisons en ossature de bois depuis plus de 50 ans, Jumatt a plus de 19 000 demeures construites à son actif. Le principe, qui a fait ses preuves, est le même depuis toutes ces années. Les équipes de professionnels de Jumatt conçoivent des habitations sur plan, équipées ou non. Le tout est fabriqué en usine, après quoi les modules sont posés sur site.

Depuis toutes ces années, Jumatt reste fidèle aux valeurs de son fondateur, Jules Matthys : confort de vie, sécurité, longévité. Un modèle qui perdure depuis la reprise de Jumatt par la famille Bostoen il y a environ deux décennies. Jumatt travaille actuellement sur base de 3 pôles. Le premier pôle est le « *sur mesure* », où les équipes de l'entreprise accompagnent le client vers l'élaboration de la maison de ses rêves, à l'endroit qu'il choisit et pour lequel il possède un terrain. Si le client ne dispose pas de terrain, le deuxième pôle « *développement immobilier* » de Jumatt propose une solution d'habitation de A à Z, avec une large gamme de terrains à disposition. Enfin, le troisième pôle se compose des « *tiny houses* », de petits modules ne nécessitant pas de permis, et qui peuvent constituer un espace supplémentaire (bureau, logement, etc.).

Impact de la TVA

Jumatt ne souffre actuellement pas de la prolongation du taux de TVA à 6% pour les démolitions et reconstructions. Il y a en effet peu d'impact car Jumatt élabore des maisons neuves sans démolition préalable. Mathieu Seynave, directeur commercial : « *La plupart du temps, nos clients disposent d'un terrain au préalable. Lorsqu'ils nous contactent, ils nous font part de leur projet et ensemble, nous concevons l'habitation qui répond au mieux à leurs besoins et attentes* ». Lorsque les clients ne possèdent pas de terrain, Jumatt peut également en proposer. Ainsi à Dour, un projet de 79 maisons est en cours. Tout ceci passe par le pôle Promotion Immobilière du groupe.

Durée des permis d'urbanisme

Actuellement, la durée d'octroi des permis d'urbanisme peut poser des difficultés. Mathieu Seynave : « En effet, on constate actuellement une volatilité des prix des matériaux. Proposant des ossatures en bois, nous remettons un prix qui peut se trouver impacté si leur permis n'est octroyé que six mois ou

un an plus tard. Dans ce cas de figure, le prix doit être réactualisé. » Au plus long la démarche d'octroi du permis prend, au plus le risque est élevé de voir le prix se modifier pour tenir compte de l'augmentation des matières premières.

Marchés publics

A l'heure actuelle, Jumatt ne participe pas à des marchés publics, bien que cela soit en projet. Ainsi les « tiny houses » de la gamme proposent des logements de petite taille ou des bureaux. Deux de ces modules ont été dernièrement vendus à une école.

Main d'œuvre

Actuellement, Jumatt ne constate pas de pénurie en termes de main d'œuvre, à l'instar du reste du marché. Il est vrai que Jumatt construit en usine, ce qui permet une bonne fidélisation du personnel. A l'exception des sous-traitants, tout le personnel de l'entreprise travaille à l'intérieur. Ce qui n'est pas négligeable dans le secteur du bâtiment.

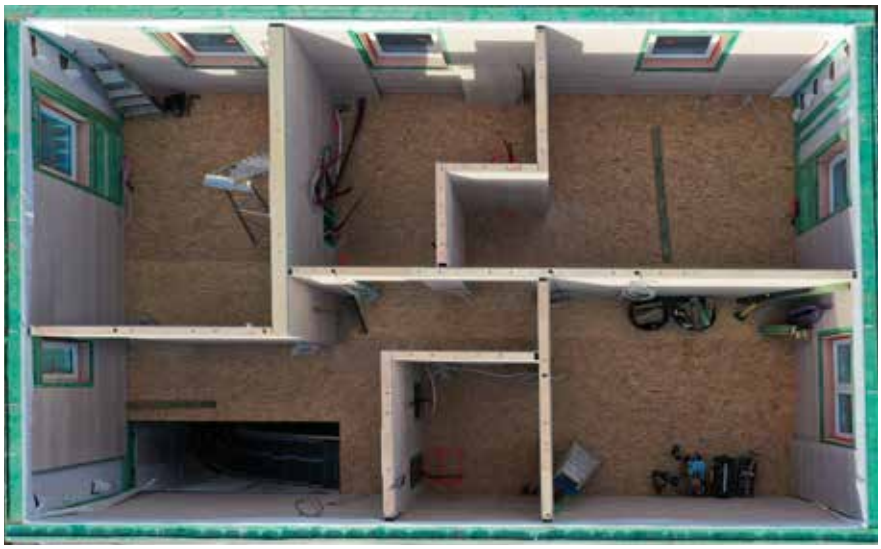

Digitalisation : simplicité et attractivité

Jumatt privilégie de longue date la digitalisation de son travail. Cela permet bien sûr d'éviter toute perte d'information. Tout ce qui est plan est numérisé, et toute l'usine est connectée à l'informatique. Mathieu Seynave : « *La digitalisation apporte une plus grande simplicité dans nos métiers* ». Jumatt attire-t-elle les jeunes dans le métier ? Mathieu Seynave : « *D'autres façons de construire, comme par exemple ici à l'intérieur d'une usine avec les dernières technologies, exercent un réel attrait auprès des jeunes* ».

Un coup de pouce pour le secteur de la construction grâce au plan de relance

En collaboration avec BENOR, Canal Z a produit une série de dix épisodes de la série Z-Construction, mettant en lumière divers aspects du secteur de la construction. L'un des aspects passés à la loupe est la politique de relance et le secteur de la construction. La politique de relance économique des différents gouvernements de notre pays apporte beaucoup de ressources supplémentaires au secteur de la construction. Elle joue un rôle crucial dans la lutte contre le changement climatique, ce qui s'inscrit également dans la stratégie européenne visant à stimuler les investissements de relance durable.

« *Aujourd'hui, nos bâtiments sont en mauvais état* », a déclaré Thomas Dermine, secrétaire d'État à la Relance et aux Investissements stratégiques. « *Près de 80 % de nos bâtiments sont classés C, D ou E en termes d'efficacité énergétique. Et si nous voulons atteindre nos objectifs climatiques, nous devons rénover chaque année 3 % de nos bâtiments existants. Aujourd'hui, nous atteignons 1%, il faut donc accélérer le rythme. Au total, nous avons consacré 3,5 milliards d'euros à la rénovation des bâtiments, et notre plan permettra de rénover plus de 1,3 million de mètres carrés et plus de 240 000 logements privés.* »

Un deuxième aspect important selon Dermine est le marché du travail : « *Nous savons que le secteur de la construction est un pourvoyeur important d'emploi. Ainsi, si nous donnons un coup de pouce à la rénovation des bâtiments, nous donnons également un coup de pouce au marché du travail. Et troisièmement, il y a l'aspect social. Nous savons tous que la facture énergétique de nombreuses familles est très élevée. Si, grâce à la rénovation des bâtiments, nous pouvons réduire la facture énergétique, ce sera très apprécié et utile pour de nombreuses familles en Belgique.* »

Des défis importants et des investissements substantiels

Vivian Lausier, Gérant de l'entreprises Hons et Président de la Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction : « *Nous sommes un peu inquiets, car une série de difficultés ralentissent les projets. De plus, tous les métiers de la construction sont en pénurie. Il faut faire des efforts en matière de formations et d'enseignement* ». Pour Georges Gilkinet, Ministre de la Mobilité, « *le rail sera la colonne vertébrale de la mobilité de demain. Un quart du plan de relance européen est investi dans le rail par le Fédéral* ». 30% des émissions de CO_2 sont liées à la mobilité, aux transports, et donc l'objectif sera également de susciter d'autres moyens de transport plus respectueux de nos objectifs climatiques.

Kris Luckx, directeur délégué d'IBS, souligne pour sa part l'importance d'investir et de créer l'urgence : « Nous sommes très heureux des investissements et des budgets très importants qui ont été mis à disposition par l'Europe, le gouvernement fédéral et le gouvernement flamand. Mais ce qui est encore plus important, c'est la création d'un sentiment d'urgence et la réalisation d'un programme qui doit permettre de progresser vers la neutralité en matière de CO_2, ce qui est très important pour notre secteur. Car cela entraînera également de nombreux investissements périphériques dans lesquels le secteur de la construction sera toujours impliqué. »

Le gouvernement flamand veut profiter de cet élan pour accélérer un certain nombre de chantiers, ce qui explique les efforts déployés pour de nouvelles formes de collaborations public-privé.

« *Les besoins sont immenses* », déclare Lydia Peeters, ministre flamande de la Mobilité et des Travaux Publics. « *Nous avons beaucoup de questions, notamment sur les grands travaux d'infrastructure. C'est pourquoi nous envisageons des partenariats public-privé, dans le cadre desquels nous demandons au secteur privé de se charger de la conception, de la construction et de l'entretien, tandis que le gouvernement verse en contrepartie une redevance de disponibilité. En même temps, nous voulons aussi les impliquer encore plus dans l'accélération des travaux d'infrastructure à plus petite échelle. Par exemple, nous avons récemment lancé le projet MIA. MIA signifie "Mobility Innovative Approach" (approche innovante de la mobilité). Avec ce projet, nous voulons voir comment, en travaillant de manière beaucoup plus intensive avec le secteur de la construction, nous pouvons sauter une partie de la phase d'étude et passer très rapidement à la résolution proactive de toute une série de problèmes de sécurité routière.* »

Rattraper le retard des travaux de maintenance

Dans les prochaines années, la Flandre investira également davantage dans des travaux d'entretien de ses infrastructures. Lydia Peeters : « Nous savons déjà que de nombreux de nos tunnels, ponts et berges de quai souffrent de retards de maintenance. En même temps, nous disposons également de notre plan d'action : un système gestion des actifs, qui recense toutes nos infrastructures, divisées en catégories, de 1 à 5, en fonction de leur état. Nous mettons dès maintenant des moyens en œuvre afin de rattraper la totalité de notre retard en matière de maintenance endéans quelques années. »
Le secteur de la construction voit en ces investissements de relance un formidable levier pour progresser vers une construction circulaire et CO_2-neutre, mais cette ambition exige encore toute une série d'efforts dans les années à venir. « *Nous considérons ces efforts selon trois axes. Premièrement, nous devons nous tourner vers notre propre industrie. Que pouvons-nous rendre encore plus durable? Nous pensons ici à nos entrepôts et à nos bureaux, mais surtout à nos chantiers. Ensuite, nous devons avoir la même démarche par rapport à nos clients. Le gouvernement, au même titre que les particuliers et les entreprises devront investir dans la durabilité de leurs bâtiments et de leur patrimoine. Enfin, il y a les entreprises et l'industrie, qui doivent rechercher des processus de production plus durables et parvenir à la neutralité en matière de CO_2* », conclut Kris Luckx. ■

Thomas Dermine, secrétaire d'État à la Relance et aux Investissements stratégiques.

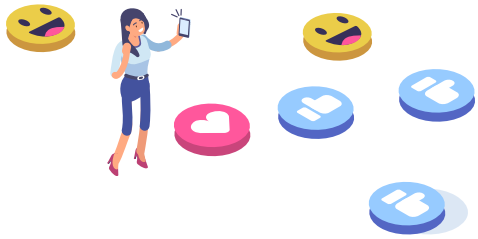

Vu sur LinkedIn

Saviez-vous que la FEGC est active sur LinkedIn ? Ci-dessous, vous trouverez une sélection des publications des dernières semaines. Suivez notre page et soyez le premier à recevoir des mises à jour spécifiques au secteur !

Marchés publics : lettre type circonstances imprévisibles – hausse des prix des matériaux

Compte tenu de l'augmentation exponentielle du prix des matériaux, la Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction a élaboré une lettre type qui peut être utilisée pour signaler à votre client ces circonstances imprévisibles.

Souhaitez-vous recevoir plus d'info ou bien la lettre ? Visitez vite notre site web https://www.fegc.be/marches-publics-lettre-type-circonstances-imprevisibles-hausse-des-prix-des-materiaux/

#FEGC #marchéspublics #haussedesprix #matériaux-deconstruction #lettretype

Like Comment Share

Clause de révision de prix dans le secteur du logement résidentiel

Ces derniers mois, il est apparu de plus en plus clairement que la hausse des prix des matériaux de construction, la perturbation des chaînes de distribution mondiales et les tensions géopolitiques toujours plus fortes peuvent également avoir de graves conséquences sur les contrats conclus dans le cadre de la loi Breyne. Une clause de révision de prix est essentielle !
Vous souhaitez plus d'info sur les clauses de révision de prix dans le secteur du logement résidentiel ? Lisez l'article entier sur notre site web !

#clausederévisiondeprix #augmentation #matériau-xdeconstruction #loibreyne #logementrésidentiel

Like Comment Share

Les entrepreneurs malafides c'est comme les champignons ...

C'est à l'automne qu'on les découvre. Une brève pluie chaude, un programme de télévision, et voilà que tout le monde s'offusque qu'il existe dans notre secteur, comme au demeurant dans tous les autres, des entrepreneurs malhonnêtes. C'est évidemment passer sous silence la loi du plus grand nombre et de la quasi-totalité des entrepreneurs qui sont parfaitement honnêtes. Eux-mêmes souvent victimes de consommateurs-clients, de banquiers, d'assureurs, de fournisseurs, de producteurs de moins bonne fréquentation ... C'est faire également l'impasse sur les efforts importants des secteurs sensibles à la fraude qui ont développé des règles d'encadrement sous la supervision d'homme de loi et sous le regard de leurs pairs et confrères.

Il en est ainsi de la Charte des Développeurs-Constructeurs de Logements qui se penche régulièrement sur les problèmes juridiques liés à la loi Breyne en matière de construction résidentielle et de protection des candidats-bâtisseurs. Comme pour les champignons, il est ainsi possible d'éviter aisément les plus vénéneux.

#Développeurs #Constructeurs #Logements #FEGC

Like Comment Share

Les membres de l'Union des Entrepreneurs de Travaux Ferroviaires se sont réunis en Sicile dans le cadre de leur voyage technique

Une occasion originale de découvrir, en train, la côte Est de l'île et notamment la région de l'Etna avec le Circumetnea Railway, une ancienne ligne de train qui contourne le volcan dans le sens des aiguilles d'une montre.
Retrouvez plus d'informations et les photos de ce voyage sur le site web de l'UETF.

#UETF #voyage #Sicile #train #CircumetneaRailway #FEGC

L'Europe autorise une réduction structurelle de la TVA sur la démolition et la reconstruction

La Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction (FEGC) est très satisfaite de cette évolution positive et continuera à œuvrer activement, comme elle l'a fait ces dernières années, pour maintenir, étendre et, si possible, pérenniser la mesure précitée !
Visitez notre site web pour en savoir plus sur ce thème

#FEGC #réductiondelaTVA #démolition #reconstruction #directive #Europe

Like Comment Share

Recommandations augmentation de prix

Diverses circonstances, notamment les conséquences économiques de la crise du covid-19 et surtout la récente guerre en Ukraine, ont fait que le contractant est confronté dans de nombreux cas à des augmentations de prix extrêmes et exponentielles.
Le problème est si grave que la fixation du prix et l'exécution en pâtissent. Comme de nombreux pouvoirs adjudicateurs ne savaient toujours pas comment réagir, des recommandations ont été publié afin de garantir une réponse plus claire.
Visitez notre site web pour lire ces différentes recommandations.

#prix #marchés #construction #materiaux #hausse #ukraine #fegc #aide #recommandations

Like Comment Share

Benoît Gilson, Administrateur Délégué, d'Infrabel, était présent aujourd'hui à l'Assemblée Générale de l'Union des Entrepreneurs de Travaux Ferroviaires.

Son message : «T*ous ensemble pour un chemin de fer performant au service de l'économie*». La sécurité, les investissements, l'importance des chemins de fer, ... tout a été abordé au cours de sa présentation. La venue de Benoît Gilson confirme l'étroite collaboration de l'UETF avec Infrabel et l'objectif de la maintenir.

#Infrabel #UETF #AssembléeGénérale #Travauxferroviaires

Like Comment Share

La Fédération des Professionnels de la Piscine et Bien-Être (FBP) soufflera bientôt sa première bougie.

L'occasion pour le Président d'honneur de la FBP, Monsieur Willy Naessens, de donner son avis quant au lancement de la Fédération.
Le président, Monsieur Joeri Dils et le Vice-président, Monsieur Jean-Marc Jacob, reviennent également sur la question du moment : La piscine est-elle dangereuse pour l'environnement ? Retrouvez leur réponse dans la vidéo.
#piscine #federation #environnement #été #jardin #fegc #construction #energie

#piscine #federation #environnement #été #jardin #fegc #construction #energie

Like Comment Share

EEN PASSIE VOOR BOUWEN!
FEDERATIE VAN ALGEMENE BOUWAANNEMERS
FÉDÉRATION DES ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX DE LA CONSTRUCTION
LA PASSION DE CONSTRUIRE !

La Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction arbore son logo aux couleurs de l'arc-en-ciel en ce jour de Belgian Pride Parade.

Nous apportons ainsi tout notre soutien à la communauté LGBTQI+ et souhaitons transmettre un message de solidarité.
La Construction, un secteur ouvert à tous.
.

#BelgianPrideParade #LGBTQI+ #solidarité #FEGC

Like Comment Share

Mathieu Michel, Secrétaire d'État à la Digitalisation, est présent ce soir à la nocturne de #Batibouw

L'occasion pour lui de discuter avec Thomas Scorier, Philippe Lhomme et Patrice Dresse de la construction et d'échanger à propos des défis à venir.

#MathieuMichel #Secrétaire #État #Batibouw #construction #FEGC#Faba

Like Comment Share

"La Radieuse" - Edingen

SOFICO : partenaire d'une meilleure mobilité et de la relance en Wallonie

dépose des poutres
© SOFICO-DETIFFE

La date de construction des ouvrages d'art en Wallonie approche ou dépasse souvent le demi-siècle. L'entretien des ouvrages d'art est une clé essentielle pour réduire l'impact budgétaire global et restreindre le nombre de réhabilitations. Il convient entre autres de développer une maintenance préventive qui consiste à remplacer systématiquement, après une périodicité définie, des éléments sensibles (chapes d'étanchéité, peinture ouvrages métalliques, joints de dilatation).

Les travaux de réhabilitation sont par ailleurs des travaux lourds et généralement onéreux, qui répondent à l'évaluation du risque structurel : structure portante, désamiantage, renforcement et protection de charpente métallique, béton de dalle, de piles et culées, revêtement et équipements. Dans certains cas de dégradations trop importantes, l'ouvrage est démoli et remplacé.

Afin de mieux répondre à ces divers enjeux, la SOFICO vient d'externaliser un marché d'audit, en partenariat avec le SPW MI. Héloïse Winandy, porte-parole : « *cet audit a pour objectif de fournir une vision externe sur la manière dont le parc d'ouvrages d'art est géré et d'établir différents scénarios budgétaires pour les 25 prochaines années. Plus de 2.000 ouvrages d'art (ponts, viaducs et tunnels) sont gérés par la SOFICO. La périodicité des inspections de ces infrastructures est généralement de 3 ans, mais peut varier de 6 mois à 6 ans, en fonction des besoins. Elle permet donc d'assurer un suivi régulier et adapté à chaque type d'ouvrage d'art. Dans le cadre du « Plan Infrastructures et Mobilité pour Tous 2020-2026 » ou « PIMPT », une enveloppe de 100 millions d'euros est consacrée aux réhabilitations de ponts. Dans le cadre de cette enveloppe, des travaux sont en cours sur 4 ouvrages pour un montant de l'ordre de 24.500.000 d'euros HTVA et des marchés sont en phase d'attribution pour traiter 6 ouvrages pour un montant de 32.300.000 d'euros HTVA.* »

La SOFICO est le gestionnaire et l'exploitant d'une trentaine de tunnels routiers, dont 8 de plus de 300 mètres de long. On y compte les tunnels du réseau transeuropéen (RTE), les tunnels de 500 à 1000 m, les tunnels de 300 à 500 m et les tunnels inférieurs à 300 m. Dans le cadre du « *PIMPT* », une enveloppe de près de 95 millions € HTVA est consacrée à la rénovation des tunnels. Les principes généraux de sécurité (trafic sûr), d'efficacité (trafic fluide), de disponibilité (pouvoir emprunter les voies sans restriction inutile) et d'efficience (exploitation selon des principes économiques) sont, autant que possible, appliqués à la gestion des tunnels.

Financement des travaux de la SOFICO

Depuis avril 2016, le prélèvement kilométrique poids lourds est d'application en Belgique (masse maximale autorisée dépassant 3,5 tonnes). En Wallonie, il est en vigueur sur le réseau (auto)routier structurant géré par la SOFICO. Il fonctionne selon le principe de l'utilisateur payeur : ceux qui fréquentent les autoroutes et principales régionales paient en fonction des kilomètres parcourus, de la route fréquentée, du poids et de l'émission de pollution de leur véhicule. La SOFICO perçoit grâce à cette redevance kilométrique poids lourds chaque mois en moyenne près de

dépose des poutres
©SOFICO-DETIFFE

23 millions €, réinvestis dans la réhabilitation et l'entretien du réseau structurant. Il s'agit de la principale source de revenu de la SOFICO, qui bénéficie également d'autres recettes issues du trafic : le « *shadow toll* », versé par la Région wallonne pour compte de l'usager qui emprunte le réseau structurant, ou encore un péage effectué par la Région wallonne pour la mise à disposition de grands ouvrages sur les voies navigables de Wallonie, qui est fonction notamment de la fréquentation de ces infrastructures.

Héloïse Winandy ajoute : « *Les recettes proviennent également de la gestion du réseau wallon de fibre optique et de diverses concessions qui permettent le développement d'aires autoroutières, de projets d'énergies renouvelables (centrales hydroélectriques ou encore d'éoliennes). Par ailleurs, la SOFICO peut également faire appel à d'autres sources de financement, comme des prêts contractés auprès de la Banque Européenne d'Investissement, ou encore des subsides reçus de l'Union Européenne, via les fonds structurels ou des fonds spécialisés.* »

Depuis 2010, la SOFICO est gestionnaire du réseau structurant : les autoroutes de Wallonie (900 km), ses nationales stratégiques (1400 km) ainsi que 400 km d'échangeurs, soit 2700 km au total. Depuis cette année, elle a dû palier le sous-investissement dont a souffert le réseau pendant les décennies précédentes (régionalisation de compétences en 1989). Depuis lors, les chantiers se sont donc multipliés pour remettre le réseau à niveau et offrir aux usagers un réseau de qualité alliant confort, sécurité et mobilité optimale. De 2010 à 2020, ce sont au total 2,5 milliards d'euros qui ont été investis par la SOFICO dans l'entretien et la réhabilitation du réseau structurant.

Plusieurs grands Plans de réhabilitation se sont succédé : le Plan Routes, le Plan Infrastructures 2016-2019 et enfin le « PIMPT » ou « Plan Infrastructures et Mobilité pour Tous 2020-2026 ». Ce dernier prévoit encore environ 1 milliard d'euros d'investissement sur le réseau SOFICO pour la période 2020-2026. Les efforts ont donc été soutenus et se poursuivent.

Contournement de Couvin
© SOFICO DETIFFE

Quelques grands projets

Concernant le PIMPT, quelques dossiers sont à épingler en 2022 : la poursuite de la réhabilitation du viaduc de Huccorgne (E42/A15), mais aussi à Liège, la transformation de l'E25/A25 en boulevard urbain entre le pont-barrage de Monsin et le pont Atlas. Citons en voie d'eau la poursuite de la mise à grand gabarit du site éclusier d'Ampsin-Neuville. Il convient également de mentionner l'ambitieux « *Plan Lumières 4.0* » : un partenariat public-privé entre la SOFICO et le consortium LuWa pour un budget de 600 millions sur 20 ans. Il s'agit notamment de la modernisation de l'éclairage (auto)routier sur le réseau structurant, pour remplacer d'ici le second semestre 2023 la totalité de l'éclairage au sodium par du LED, écologique et économique.

Concernant ses activités en télécommunications et plus spécifiquement la gestion du réseau wallon de fibre optique, la SOFICO a annoncé qu'elle connectera d'ici fin 2024 100% des Parcs d'Activités Economiques wallons (292) avec du Très Haut Débit (THD). Le Plan stratégique de déploiement (PsFO) présenté en 2020 (budget total de 80 millions d'euros) prévoit notamment de compléter la couverture des 103 zonings existants et de déployer la fibre dans 154 zonings additionnels. Au total, 257 zonings, soit 87% des zonings wallons seront couverts par ce PsFO. Les 35 derniers parcs d'activités économiques seront quant à eux couverts dans le cadre du Plan de Relance Wallon.

Solidité financière

Globalement, la SOFICO enregistre une croissance des produits d'exploitation qui s'est traduite par la hausse du bénéfice de l'exercice qui s'établit à 38,3 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 0,9 million d'euros au terme de l'exercice précédent. La SOFICO affiche une santé financière excellente, qui atteste d'une gestion attentive et rigoureuse. Au cours de la période, la société a effectué des investissements pour un montant total de 132,1 millions €. De quoi réaffirmer le rôle et l'importance de la SOFICO pour la mobilité et l'économie wallonnes. ■

LES ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX :

ORGANISER
COORDONNER
GARANTIR

Rejoignez-nous sur LinkedIn

FÉDÉRATION DES ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX DE LA CONSTRUCTION

LA PASSION DE CONSTRUIRE !

La Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction (FEGC), société royale fondée en 1881, regroupe 15 associations locales et rassemble environ 5.000 entrepreneurs du gros œuvre et entrepreneurs généraux.

L'objectif de la FEGC est, d'une part, de regrouper des entreprises au niveau sectoriel ou sous-sectoriel et, d'autre part, de maintenir et de renforcer la solidarité professionnelle entre les membres. La fédération agit également en permanence pour protéger et défendre ces professions au niveau régional, national et international.

Confédération Construction
Gros Œuvre & Entreprise générale
Construction, énergie & environnement

www.fegc.be